

INTERVIEW

HÔNG-TRANG PERRET NGUYỄN,
ANCIENNE PRÉSIDENTE DU SYNDICAT



Interview No. 11

PRÉSIDENTE 1982-1985

Question 1

Que signifie pour vous le Syndicat du personnel de l'OIT, qui célèbre cette année son 100e anniversaire ?

Le Syndicat est une partie intégrante du BIT. Un Bureau international du Travail sans un Syndicat pour représenter son personnel trahirait sa raison d'être.

Question 2

Qu'est-ce qui a motivé votre engagement à vous présenter à la présidence du Syndicat et quel message souhaitez-vous transmettre aux futurs présidents ?

Dès le départ, il m'a semblé évident, en tant que fonctionnaire d'une organisation cherchant à promouvoir la justice par le dialogue social, de devenir membre de l'organe représentant son personnel.

Après quelques années, fin décembre 1981, je me suis présentée au Comité pour prendre une part plus active au travail du Syndicat ; Le Syndicat se trouvait alors confronté à des sérieux. (Voir ci-dessous). Au bout d'un an, des collègues du Comité m'ont incitée à me présenter à la présidence. Je suis restée trois ans dans cette fonction, trois années passionnantes mais aussi éprouvantes. Après quoi je suis retournée à mon poste au Département des normes internationales du Travail. Il me paraît difficile de donner des conseils aux futurs présidents, qui devront œuvrer dans un environnement bien différent de celui du siècle dernier. J'imagine cependant qu'ils devront continuer de batailler contre les décisions des organes du système commun. Au sein du BIT, ils devront s'efforcer de concilier les exigences et les aspirations parfois contradictoires de l'ensemble du personnel. Une chose que mon expérience m'a appris, c'est que le Syndicat n'est fort que s'il a un personnel uni derrière lui.

Question 3

Que vous ont apporté ces années de présidence, avez-vous une anecdote qui reste dans votre mémoire ?

Mes années de présidente m'ont d'abord appris à mieux connaître le Bureau, la diversité de ses services et de son personnel. J'ai appris à comprendre le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses groupes, ainsi que l'importance du système commun des Nations unies et par conséquent la nécessité de travailler avec les syndicats et associations du personnel des autres organisations. J'ai appris à écouter différents points de vue, au sein du comité et dans les assemblées générales, et à essayer de dégager un point de vue collectif. J'ai appris à négocier. J'ai vécu la camaraderie et la solidarité. Cette expérience m'a enrichie et m'a été utile pour le restant de ma carrière.

Question 4

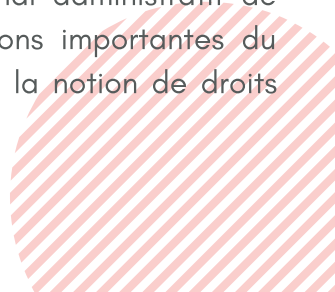
Quels sont les 2 défis et les 2 grands succès que vous avez rencontrés au cours de votre mandat ?

Le défi permanent a été de résister aux contraintes imposées par le système des Nations unies. Quand j'ai pris la présidence du comité, en décembre 1982, trois dossiers sensibles étaient en discussion : les pensions, les salaires des professionnels et les salaires des services généraux. Sur ces trois dossiers, nos griefs résultaient de l'application de décisions prises au niveau du système commun. Le DG, Francis Blanchard, bien que sensible à nos demandes, avait une marge de décision limitée et devait obtenir l'accord d'un Conseil d'administration dont la grande majorité des gouvernements ne désirait pas dévier du système commun. Comme les négociations sur les salaires se heurtaient à un mur, nous les avons fait évoluer en une négociation globale, où faute de pouvoir avoir satisfaction sur les salaires,

nous avons cherché à obtenir des progrès concrets sur un éventail de questions qui faisaient problème au BIT et qui alimentaient la frustration du personnel, les G en particulier. Concernant les pensions, le DG s'était laissé convaincre que dans le régime de la Caisse commune des pensions des Nations unies le personnel basé à Genève se trouvait lourdement défavorisé par rapport à celui de New-York. Avec son accord, nous avons négocié avec le service des pensions du BIT un régime complémentaire des pensions propre au BIT, dont les prestations complèteraient celles versées par la CCPNU. Les négociations, au cours desquelles nous avons frôlé la grève, ont abouti en mai 1983 à un accord comportant des mesures dont certaines, relevant de la seule discrétion du DG, étaient d'application immédiates et d'autres, nécessitant des amendements au Statut du personnel, devait être approuvées par le Conseil d'administration. Le DG s'engageait aussi à soumettre le régime complémentaire des pensions négocié au Conseil d'administration. Certaines mesures prévues dans les accords de mai 1983 sont toujours en vigueur :

- la fermeture du Bureau chaque année entre Noël et Nouvel an ;
- la compensation des heures supplémentaires des P à la Conférence internationale du Travail ; et
- un système de promotion personnelle.

Côté pensions, le régime complémentaire a été rejeté par le Conseil d'administration. Cependant, pour répondre à l'instauration au BIT d'une échelle réduite du salaire pensionnable faisant suite à la décision de l'Assemblée générale des Nations unies, le comité, avec la FICSA, a pris l'initiative d'une stratégie de défense juridique. Cette stratégie, qui comportait une série de recours coordonnés auprès du Tribunal administratif de l'OIT, a abouti à des décisions importantes du TAOIT faisant précédents sur la notion de droits acquis.



Un autre accord conclu dans la foulée des accords de mai 1983 est l'accord (Understanding) du 6 juin 1984 sur les arrangements en cas de grève, alors que nous menacions de faire grève pour le respect des accords de mai. Cet accord porte sur les modalités d'exercer du droit de grève au BIT, et prévoit d'établir une liste des services essentiels en cas de grève. Il n'a pas été appliqué sous ma présidence, mais l'a été plusieurs fois par la suite et continue d'être en vigueur.

Question 5

Pour conclure, que diriez-vous de la motivation des nouveaux venus à l'OIT et en particulier des jeunes à rejoindre le Syndicat de l'OIT ?

Le récit que je viens de faire de mon expérience au comité du Syndicat montre suffisamment, me semble-t-il, combien il est nécessaire et utile, sur le plan collectif comme personnel, d'être membre du Syndicat et de participer activement à l'action syndicale.

